



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

YONNE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°89-2020-236

PUBLIÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020

# Sommaire

## Préfecture de l'Yonne

89-2020-12-31-002 - AP habilitation crématorium Auxerre (2 pages)

Page 3

Préfecture de l'Yonne

89-2020-12-31-002

AP habilitation crématorium Auxerre

*Renouvellement de l'habilitation dans le domaine funéraire du crématorium d'Auxerre*



**PRÉFET  
DE L'YONNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET  
DE LA LÉGALITÉ**

**Bureau des réglementations  
et des élections**

**ARRETE N° PREF/DCL/BRE/2020/1274  
portant renouvellement d'une habilitation dans le domaine funéraire**

Le préfet de l'Yonne,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2223-19, L. 2223-23 et R. 2223-56 à R. 2223-65 ;

**Vu** la loi n° 93-23 en date du 08 janvier 1993 modifiant le titre VI du Livre III du code des communes et relative à la législation dans le domaine funéraire ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**Vu** le décret du Président de la République du 11 décembre 2019 nommant M. Henri PRÉVOST préfet de l'Yonne ;

**Vu** l'arrêté PREF/DCT/2014/0418 du 3 juin 2014 portant renouvellement d'une habilitation dans le domaine funéraire de la « Société des Crématoriums de France » pour la gestion et l'utilisation de la chambre funéraire et du crématorium sise 19, rue des Conches, 89000 Auxerre ;

**Vu** l'arrêté n°PREF/SAPPIE/BCAAT/2020/0116 du 26 juin 2020 de Monsieur le préfet de l'Yonne, régulièrement publié, donnant délégation de signature à Monsieur Tristan RIQUELME, directeur de cabinet du préfet de la préfecture de l'Yonne ;

**Vu** la demande formulée par Monsieur Romain Chiquet, chargé de mission pour la « Société des Crématoriums de France » sise 150 avenue de la Libération, 59270 Bailleul, le 17 mars 2020, et complétée le 10 septembre 2020, en vue d'obtenir le renouvellement de son habilitation funéraire pour la gestion et l'utilisation de la chambre funéraire et du crématorium, sise 19 rue des Conches, 89000, Auxerre ;

**Considérant** les pièces produites à l'appui de cette demande ;

**Sur** proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

## ARRETE

Article 1<sup>er</sup> : La « Société des Crématoriums de France », sise 150 avenue de la Libération, 59270 Bailleul, est habilitée pour exercer sur l'ensemble du territoire les activités funéraires suivantes :

- gestion et utilisation de la chambre funéraire située 19, rue des Conches, 89000 Auxerre,
- gestion et utilisation du crématorium situé 19, rue des Conches, 89000 Auxerre,
- fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations, et crémations.

Article 2 : L'établissement habilité est représenté par Damien LHUISSIER, responsable.

Article 3 : Il est attribué le numéro d'habilitation 08-89-108.

Article 4 : La durée de l'habilitation est fixée à **5 ans** à compter de la date du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :

- soit d'un recours gracieux auprès du préfet de l'Yonne,
- soit d'un recours hiérarchique devant Monsieur le Ministre de l'Intérieur,
- soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Dijon. Le tribunal administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Article 6 : La secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne, la déléguée territoriale de l'agence régionale de santé, le maire d'Auxerre, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont une copie sera adressée au directeur de la « Société des Crématoriums de France », M. Alain Pouget.

Auxerre, le **31 DEC. 2020**

Pour le Préfet,  
Le sous-préfet,  
Directeur de cabinet

  
Tristan RIQUELME